

Repérage et prise en charge des élèves en difficulté

Suivi – Accompagnement des élèves

Le suivi et l'accompagnement peut être assuré d'un établissement à l'autre par différentes personnes

illustrant de manière concrète que la lutte contre le décrochage scolaire mobilise bien tous les acteurs :

- ✓ Proviseur ou principal
- ✓ Proviseur ou principal adjoint
- ✓ Professeurs principaux
- ✓ Référent décrochage scolaire
- ✓ Référent filière
- ✓ CPE
- ✓ Assistante sociale
- ✓ Infirmière
- ✓ COP
- ✓ Partenaires externes à l'établissement, services éducatifs ou judiciaires (PJJ, CERAD...)
- ✓ Personnes en service civique

Le suivi et l'accompagnement peut également être mis en place dans des formules variées : Exemples cités par les établissements.

- ✓ La mise en place d'une organisation spécifique en interne :
 - ➔ Un CPE par niveau pour le suivi de la scolarité,
 - ➔ Cellule de veille,
 - ➔ Répartition des classes entre l'équipe GPDS,
 - ➔ Accompagnement des arrivants et des redoublants,
 - ➔ Rôle spécifique de la personne en service civique comme assistant décrochage apportant une assistance pédagogique et méthodologique auprès de petits groupes d'élèves en difficulté.
- ✓ Le développement de la fonction tutorale chez les élèves :
 - ➔ Binômes d'aide entre élèves.
 - ➔ Groupe de besoins en math
- ✓ Des lieux de concertation :
 - ➔ Entretiens réguliers (équipe de direction, CPE, assistante sociale, infirmière, COP),
 - ➔ Rencontre régulière avec les parents,
 - ➔ Réunion parents – professeurs.
- ✓ Des lieux d'écoute :
 - ➔ Point d'écoute,
 - ➔ Speed-dating entre professeurs et élèves,
 - ➔ Entretiens individualisés.
- ✓ Des actions spécifiques en interne ou en partenariat externes :
 - ➔ Semaine d'intégration des élèves entrants,

- ➔ PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative,
- ➔ Groupe FLE,
- ➔ Mesure de responsabilisation afin de ne pas banaliser la sanction et de préparer le retour en classe de l'élève,
- ➔ Immersions dans les filières internes ou externes,
- ➔ Parcours individualisé,
- ➔ SAS de remotivation afin d'accompagner des élèves montrant des signes de démotivation scolaire,
- ➔ SAS d'accueil pédagogique.

La mise en place du suivi et de l'accompagnement nécessite une concertation entre les différents acteurs afin de définir qui réalisera l'action en fonction de la nature du problème. Elle s'appuie sur des documents de suivi (voir [rubrique « Mise en place des parcours »](#))

Le tutorat

Le tutorat peut avoir deux formules : élèves-professeurs (ou autre adulte) ou entre pairs (ex. entre des élèves de 1ère et de 2nde), il peut se faire dans ou hors classe. Aussi, la mise en place d'un tutorat peut répondre à des objectifs différents et/ou complémentaires, comme par exemple (liste non exhaustive) :

- ✓ Mettre en place un dispositif d'accompagnement des élèves limité dans le temps afin d'éviter le décrochage scolaire et l'absentéisme et améliorer le « bien-être » de l'élève au sein de l'établissement,
- ✓ Mettre en place une relation tuteur-élève visant à faire grandir la motivation, rechercher des solutions à ses difficultés en le conduisant à faire ses propres choix tout en étant conscient des risques, comprendre sans juger, résoudre sans imposer, guider sans enfermer, valoriser l'élève en s'appuyant sur ses réussites et ses avancées, donner du sens aux règles de l'ensemble social.
- ✓ Apporter de l'aide aux élèves en difficulté scolaire ou comportemental,
- ✓ Apporter une aide, un soutien et un accompagnement personnalisé de l'élève selon la problématique rencontrée et ses besoins,
- ✓ Etablir un parcours, redonner du sens au savoir, faciliter l'intégration au groupe classe...

La mise en place du tutorat s'appuie sur une contractualisation avec des objectifs définis, des fiches de suivi individuel renseigné lors de la 1ère rencontre puis à chaque RV et des fiches de bilan de suivi. Ces fiches sont renseignées par le tuteur à la fin de la période d'accompagnement.

Le bilan du suivi peut être présenté en GPDS afin de prendre d'autres mesures si besoin (dossier de rescolarisation par exemple) ou transmis à la direction et CPE à l'issue de plusieurs entretiens.

Des bilans intermédiaires avec l'élève et la famille sont également mis en place.

Des fiches de suivi et de bilan peuvent également être mises en place pour les immersions et les parcours individualisés.